

Révision de l'ombudsman

« Le Canada doit-il maintenir sa présence militaire en Afghanistan? » Un forum diffusé entre 18 et 19 h le 26 octobre 2007 Télévision régionale de Québec, Radio-Canada

Le 26 octobre 2007, la station de télévision régionale de Radio-Canada à Québec a diffusé en direct entre 18 et 19 h un forum sur la présence militaire du Canada en Afghanistan. La question soumise aux panelistes et au public invité présent était la suivante : « Le Canada doit-il maintenir sa présence militaire en Afghanistan? »

Le 29 octobre, un téléspectateur, M. Danny Thompson, a porté plainte :

« Vendredi dernier dans le téléjournal du souper version ville Québec, Julie Drolet animait un débat ayant environ cette question:

Pour ou contre une présence du Canada en Afghanistan après 2009 ?

Normalement l'hôte d'un débat (dans ce cas Radio-Canada Québec CBVT) prend tout les moyens qu'il a pour respecter la règle la plus simple d'un débat: avoir le même nombre d'intervenants qui sont pour et contre le sujet... Ce qui fut un grand manquement dans ce débat:

Je vous liste les personnes présentes comme intervenantes qui étaient pour une présence du Canada en Afghanistan après 2009.

Un député conservateur: Steven Blaney

Je vous liste les personnes présentes comme intervenantes qui étaient contre une présence du Canada en Afghanistan après 2009.

Christiane Gagnon, député du Bloc Québécois

Yvon Godin, d'Acadie-Bathurst, représentant du NPD

Marc-André Boivin, Centre d'étude et de recherche international de l'Université de Montréal.

Mathilde Forest-Rivière du groupe Guerre a la Guerre.

Robert Turcotte, Coalition Québec pour la paix .

Une situation très déplorable... Du 5 contre, un débat loin d'être équilibré...(..)

Sans compter que l'animation de Julie Drolet, la formulation de ses question a démontré très bien ce même biais médiatique anti-présence Canadienne en Afghanistan.

Radio-Canada a assez de recherchistes, il aurait pu demander un porte parole de l'armée d'être présent, à un soldat de retour d'Afghanistan d'être présent, qu'un ambassadeur ou un représentant de l'Afghanistan soit présent, trouver des gens qui sont pour c'est facile quand on le désire...»

Le 30 octobre suivant, le chef de l'Information de Radio-Canada à Québec, M. Marcel Courchesne, lui a répondu :

« Dans la préparation de ce forum, nous avons pris bien soin d'assurer un équilibre dans le choix des invités. Un partage équitable des partisans et des opposants à la présence militaire en Afghanistan. Nous avons 16 invités à cette émission. Trois élus fédéraux, des représentants de groupes de pression, des citoyens, un ex-militaire dont l'épouse est actuellement en mission à Kandahar, un père de famille dont le fils est aussi à Kandahar, un Afghan habitant Québec, un expert... Une pluralité d'opinions. Des opposants, des partisans et des citoyens divisés.

Les discussions à ce forum se sont déroulées dans un climat serein et respectueux, témoignant de la controverse que cette question soulève au Québec.

Je souligne qu'une invitation a été faite aux Forces canadiennes pour déléguer un représentant et un militaire de retour de mission en Afghanistan pour participer à notre forum. L'invitation a été refusée.

Le ministre des Affaires étrangères, Maxime Bernier et la ministre du Patrimoine, Josée Verner ont également refusé de participer à cette émission. Le Parti conservateur déléguant le député de Lévis-Bellechasse, Steven Blaney.

Comme la question du maintien d'une présence militaire canadienne en Afghanistan relève du Parlement fédéral, il était prévisible que le représentant du parti au pouvoir soit davantage interpellé sur cette question par les invités à l'émission.

Nous croyons avoir fait preuve d'équilibre et d'équité dans le choix des invités et la présentation de cette émission en respect des Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada. »

Le même jour, le plaignant répliquait :

« (...) Le résultat a été du 5 contre 1 dans un débat, Ou est l'équilibre ???
Radio-Canada a une responsabilité d'équité j'ai pas à me faire répondre que certaines personne ont refusé d'être présents

Dans la réponse: Une pluralité d'opinions. Des opposants, des partisans et des citoyens divisés.

Seulement 2 membres du public étaient pour, tout le reste était généralement contre...(...)

Dans ce type de débat, les producteurs de Radio-Canada Québec savaient très bien que (...) il serait plus compliqué de trouver les gens pour la présence en Afghanistan après 2009. Ils avaient comme obligation de redoubler d'efforts pour trouver des intervenants. Cet effort ne semble pas avoir été fait, ce qui a donner un débat très déséquilibré.

Les excuses du quand comment pourquoi les choses se sont passées ainsi sont pour moi des réponses invalides et la résultante est qu'en direct à la télévision Radio Canada, ce qui ressort de ce débat c'est qu'il y a peu de monde qui sont prêts à aller défendre la continuité de la mission de l'armée canadienne en Afghanistan après 2006. (...) »

Le lendemain, la directrice du Traitement des plaintes et des Affaires générales, Mme Geneviève Guay, ajoutait un complément de réponse :

« J'aimerais vous dire d'abord que Radio-Canada reçoit depuis plusieurs mois déjà de nombreuses plaintes en provenance de tous les camps sur la couverture de l'Afghanistan. En d'autres termes, on reproche tantôt à Radio-Canada d'être favorable à la mission canadienne, tantôt d'être contre. En réalité, Radio-Canada ne défend aucune position, mais tente plutôt de mettre tous les arguments des uns et des autres sur la table pour permettre une réflexion éclairée.

Comme nous le faisons chaque fois que nous organisons une émission spéciale, nous apportons un grand soin au choix de nos invités. Dans le cas qui nous occupe, la liste des invités a été examinée par plusieurs personnes à Radio-Canada et jugée adéquate. Je ne crois pas qu'il soit juste de dire que le député conservateur présent était le seul favorable à l'engagement canadien en Afghanistan, ni qu'il était seul à se défendre.

J'ai regardé attentivement l'émission et j'ai constaté que les points de vue énoncés étaient loin d'être noirs ou blancs. Au contraire la plupart étaient remplis de nuances et plusieurs personnes, même la députée du Bloc Québécois Mme Christiane Gagnon admettaient que le Canada ne pouvait pas se retirer d'Afghanistan sans prendre de précautions. La proposition de la députée du Bloc allait vers une consultation plus large des instances internationales. D'autres invités suggéraient aussi d'autres avenues.

Mme Gagnon répondait à une question posée par l'étudiante de Sciences politiques Daphné Guillemaud. Cette étudiante mettait clairement les auditeurs en garde contre un retrait intempestif de l'Afghanistan. On pourrait donc penser que sa position était assez proche de celle du gouvernement canadien.

Je prends aussi pour exemple M. Boivin que vous considérez comme un opposant. Pendant l'émission, il a lui aussi fait plusieurs nuances. Par exemple, il admet que beaucoup plus d'enfants fréquentent aujourd'hui l'école en Afghanistan. Il admet aussi qu'un départ précipité risquerait de réduire à néant tous les efforts de reconstruction déjà engagés. Il est vrai par ailleurs que M. Boivin insiste pour dire que des problèmes difficiles se posent en Afghanistan. Mais cela, personne ne le nie. Même le gouvernement le reconnaît.

Un autre de nos invités, M. Jacques Bec était carrément favorable à l'intervention canadienne.

Je n'ai pas eu non plus l'impression que l'animatrice s'est comportée de façon agressive envers qui que ce soit.

Elle a bien pris soin d'offrir la parole au représentant du gouvernement fédéral, le député Steven Blaney, chaque fois qu'il était interpellé ou que de nouveaux arguments étaient avancés contre la politique gouvernementale. (...) M. Blaney se défendait d'ailleurs fort posément et, m'a-t-il semblé, plutôt habilement. »

Le 5 novembre suivant, le plaignant est revenu à la charge et a demandé l'intervention de l'ombudsman :

« (...) considérant les réponses inadéquates reçues, oui j'aimerais que votre bureau révise ce dossier(...) »

En conséquence, j'ai entrepris la révision du dossier.

La révision de l'ombudsman ¹

J'ai écouté un enregistrement du forum diffusé le vendredi 26 octobre 2007.

Le plaignant soutient que le forum n'était pas équilibré parce que le nombre de participants favorables au prolongement de la mission du Canada en Afghanistan au delà de 2009 n'était pas égal ou comparable au nombre d'intervenants défavorables au prolongement de cette mission.

Le forum comprenait trois délégués des partis politiques qui sont représentés à la Chambre des communes : un représentant du parti au pouvoir, soit le député du parti Conservateur, et deux représentants de l'opposition, soit le député du Bloc québécois et le député du Nouveau parti démocratique. Trois représentants de l'opposition auraient pu être présents au débat si le parti Libéral du Canada avait délégué un député.

On pouvait s'attendre difficilement à ce que ces députés de l'opposition joignent leur voix à celle du représentant du gouvernement : aurait-il fallu pour autant en réduire le nombre pour « équilibrer » le forum? Cette approche aurait été contraire à l'esprit du Règlement des débats qui prévaut autant à l'Assemblée Nationale (Québec) qu'à la Chambre des Communes (Ottawa).

Quant aux dix autres citoyens qui se sont exprimés en cours de débat, plusieurs l'ont fait avec beaucoup de nuances, comme l'a d'ailleurs souligné la directrice du traitement des plaintes et des affaires publiques du service de l'information. Autant quatre m'ont semblé souhaiter mettre fin le plus rapidement possible à cette mission, autant quatre m'ont semblé plutôt favorables à sa poursuite. Et il était bien difficile de conclure dans quel camp se rangeaient deux autres participants.

¹ Annexe I : Le mandat de l'ombudsman

Enfin, un analyste du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (Cérium) est venu réintroduire des faits dans le débat et ajouter aux opinions exprimées.

En tout, quatorze participants ont pris la parole : c'est beaucoup plus que les six mentionnés dans la première lettre du plaignant.

J'ai aussi constaté qu'à chaque fois « que de nouveaux arguments étaient avancés contre la politique gouvernementale », l'animatrice donnait au représentant du gouvernement l'occasion d'exprimer son point de vue.

Par ailleurs, les conditions de la diffusion d'un débat en direct, qui plus est avec un grand nombre de participants, viennent rendre plus incertain l'équilibre recherché.

D'abord certains participants prennent plus de place : ils s'expriment avec plus de facilité ou d'autorité; ils ont un timbre de voix ou un ton qui se démarque, une personnalité qui amène le spectateur à retenir plus spontanément leur intervention. D'autres vont perdre leurs moyens devant la caméra.

Ensuite, les honnêtes citoyens qui sont invités à ces débats n'ont pas nécessairement des opinions tranchées sujettes à des lignes de parti : au téléphone, ils auront donné au chercheur une opinion qu'ils ne défendront plus dans le cours du débat.

Enfin un animateur ne maîtrise pas toujours le déroulement d'un débat comme il le souhaiterait.

Aurait-il été préférable de pré-enregistrer et d'utiliser le montage pour corriger ce qui aurait pu apparaître à certains comme un déséquilibre? Cette technique est loin de faire consensus. On le sait : certaines personnalités publiques refusent systématiquement de participer à des émissions pré-enregistrées, de peur de voir leur point de vue dénaturé au montage.

Dans un débat en direct sur une question controversée, on ne peut s'attendre à un résultat avec certitude : il ne saurait y avoir au départ obligation de résultat, c'est-à-dire un débat unanimement analysé, confirmé, salué comme équilibré.

Ce qui est important, c'est d'avoir pris préalablement tous les moyens pour que le résultat soit le plus équilibré possible.

Dans les circonstances, que pouvait signifier la recherche de l'équilibre?

Les *Normes et Pratiques journalistiques (NPJ)* consacrent un chapitre au thème de l'équilibre. J'en cite ici un extrait :

« Les émissions qui traitent de sujets controversés doivent présenter, de façon équitable, l'éventail complet des opinions pertinentes. Par équitable, on entend ici juste et raisonnable : il faut tenir compte du poids relatif des opinions, de leur importance réelle ou de leur signification réelle. (...)

L'équilibre doit être atteint soit à l'intérieur d'une émission, si cela s'impose, soit dans le cadre de plusieurs émissions. »

(NPJ, III, 5)

La norme indique en toute clarté que l'objectif dans la préparation et la réalisation d'une émission portant sur un sujet controversé, c'est de tendre à la présentation de l'éventail complet des opinions significatives qui ont cours sur ce sujet.

Ce n'est pas d'inviter nécessairement au débat un représentant de chacune de ces opinions ou d'inviter un nombre égal ou comparable de représentants de chacune de ces opinions, ni d'accorder une durée de temps identique à chacune de ces opinions.

À l'écoute de ce forum du 26 octobre, on peut s'interroger sur le choix des députés délégués par les partis politiques : mais il faut accepter que le choix de déléguer un représentant plutôt qu'un autre leur appartient. On peut aussi trouver que les citoyens retenus n'étaient pas tous très éloquents : la plupart de ces derniers avaient le mérite de ne pas avoir été entendus précédemment sur les ondes de Radio-Canada. Ce que je constate, c'est que les opinions exprimées dans ce forum ne se réduisaient pas à deux camps clairement définis, mais empruntaient plutôt une gamme de nuances.

Par ailleurs, il ne faut pas se limiter à une seule émission pour juger de l'équilibre des opinions exprimées à l'antenne de Radio-Canada sur la mission du Canada en Afghanistan.

Deux coalitions pacifistes ont déjà porté plainte à propos de la couverture de l'engagement militaire en Afghanistan :

« La position minoritaire du gouvernement Harper et le point de vue tactique des militaires sont omniprésents, au détriment des points de vues alternatifs véhiculés par les organismes de paix, la population en général, les partis fédéraux d'opposition et les chercheurs universitaires, presque unanimement opposés (...) »²

C'est dire que la perception du public ne va pas toujours dans le même sens.

À la suite d'un examen détaillé de l'information diffusée pendant la période de l'été (entre les 19 juin et 31 août 2008), j'ai conclu que bien que « imparfaite et incomplète, la couverture n'avait pas été profondément biaisée », contrairement à ce qu'avaient avancé les plaignants. J'ai plutôt suggéré qu'il fallait redoubler d'efforts pour trouver des citoyens canadiens de différents horizons, connus ou non, qui s'opposent à l'engagement militaire en Afghanistan.

C'est ce que l'équipe de Québec a fait. La recherchiste, Geneviève Gagnon, et le chef de l'Information, Marcel Courchesne, m'ont expliqué qu'avant la tenue de ce débat, ils avaient reçu pas mal de plaintes de téléspectateurs qui jugeaient que Radio-Canada était pro-militaire. Le téléjournal de Québec a donc fait un appel à tous pour trouver des citoyens.

² «La couverture de l'engagement militaire canadien en Afghanistan, en juillet et août 2007, à la télévision de Radio-Canada », Révision de l'ombudsman, 2008-10-26

Geneviève Gagnon a effectué un long processus de pré-entrevues, bref, des efforts réels ont été déployés pour éviter que ce débat soit « pro-guerre » et fasse plutôt état du malaise de la population face à la mission de Kandahar.

Conclusion

Dans le forum du 26 octobre 2007, diffusé à Québec, sur le prolongement éventuel de la mission canadienne en Afghanistan au delà de 2009, l'éventail des opinions exprimées était satisfaisant.

Cette émission a respecté la norme proposée par la politique journalistique de Radio-Canada.

Je rejette donc la plainte.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman, Services français
Société Radio-Canada
2008-02-18

ANNEXE 1 : Le mandat de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman, c'est de :

... juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques (NPJ)*, accessible à l'adresse Web suivante : www.radio-canada.ca/ombudsman .

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité.

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est donnée au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.

Une description détaillée du mandat de l'ombudsman se trouve à la même adresse Web.